

Mémorandum d'Entente en matière de la Prévention de la Violence
Urbaine
Entre
L'Institut Danois contre la Torture –DIGNITY -
et La Municipalité de Raoued

L'institut Danois contre la torture-DIGNITY-, organisation non gouvernementale œuvrant dans le domaine de la recherche sur les causes et conséquences de la torture, de la réhabilitation, des survivants de la torture ainsi que sur la prévention de la torture et la prévention de la violence urbaine et dont le siège régional est situé à Tunis ;

Et

La municipalité de Raoued en Tunisie ;

Ci-après dénommés les deux Parties ;

Convaincus d'établir des liens étroits de coopération en matière de prévention de la violence urbaine à Raoued dans une approche intersectorielle et ce en conformité à l'indépendance du pouvoir exécutif de la municipalité de Raoued ;

Désireux de mettre à profit leurs expériences réciproques dans ce domaine ;

Prenant en considération leurs engagements respectifs, leurs législations nationales et leurs compétences;

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1:

Ce Mémorandum d'Entente s'applique dans les domaines suivants :

- a-** Renforcement de capacités de la municipalité de Raoued en matière de prévention de la violence urbaine et de l'approche multisectorielle ;
- b-** Echange d'expertise et de bonne pratique concernant l'établissement de dialogue multisectoriel autour de la violence urbaine et le développement d'interventions collectives
- c-** ;

- d-** L'accompagnement dans l' institutionalization de l'intervention de la municipalité à travers entre autres le développement d'une stratégie locale de prévention de la violence urbaine.
- e-** Le networking, et la construction d'un réseau d'alliés, partenaires et potentiels donateurs nationaux et locaux à Raoued autour de la prévention de la violence urbaine.
- f-** Le support logistique, technique, et financier pour les activités de planification, de dialogue et de développement du plan de travail du projet bilatéral autour de la prévention de la violence urbaine à Raoued dans une approche intersectorielle. (Annex A)

Article 2 :

Les deux Parties désignent le groupe de travail spécialisés en vue d'étudier des domaines de coopération, élaborer les programmes liés à ces domaines et veiller à les développer et exécuter.

Article 3 :

Les deux Parties déterminent les moyens permettant leur communication et l'échange d'expertise d'une façon directe, et procèdent à l'élaboration de programmes contenant des axes de coopération précis selon un calendrier défini en commun accord en application de ce Mémoire d'Entente.

Article 4 :

Les deux Parties facilitent l'organisation de séminaires et de réunions scientifiques liés aux sujets d'intérêt commun en matière de prévention de la violence urbaine à Raoued.

Article 5 :

Les deux Parties encouragent l'échange en charge d'élaborer des efforts de prévention sur la question de la violence urbaine.

Sur la Base de consultation mutuelle, chacune des deux Parties peut faire intervenir une tierce Partie politiquement neutre, ou plus, pour l'exécution d'un

programme dans le cadre de l'approche intersectorielle de la mise en œuvre de ce Mémorandum d'Entente.

Article 6 :

DIGNITY supporte les frais liés aux activités de coopération décidées en application de ce Mémorandum d'Entente dans la limite des fonds consacrés, et selon ce qu'elles décident par consultations mutuelles.

Article 7 :

Les deux Parties règlent tout différend pouvant surgir de l'interprétation ou de l'application de ce Mémorandum d'Entente à l'amiable et au moyen de consultation.

Article 8 :

- 1- Ce Mémorandum d'Entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature.
- 2- Ce Mémorandum d'Entente est conclu pour une période indéterminée. Cependant chacune des deux Parties peut mettre fin à ce Protocole, à tout moment, par notifications écrites adressées à l'autre Partie.

Le Mémorandum d'entente expire effectivement après trois mois de la date de la notification.

Le Mémorandum d'Entente peut être modifié d'un accord commun entre les deux Parties.

Fait à Tunis, le 14 Juin 2021, en langue française.

Pour
L'Institut Danois contre la Torture
-DIGNITY-

Pour
La municipalité de Raoued en
Tunisie

